Public
- Fonctions : officier responsable d'affrété (ORA) maritime (IMDG)

Prérequis
- Sans objet

Modalités d'admission
- Aucune en dehors des prérequis

Durée
- 24 h 30

Modalités et méthode pédagogiques
- Présentiel
- Les participants devront se munir de la réglementation IMDG en vigueur
- Alternance de séances de face à face, individualisation, activités en autonomie, …

Qualité des formateurs
- Formateurs experts métiers ayant validé un parcours de qualification pédagogique

Documents remis
- Attestation de fin de formation

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Nous contacter
www.aftral.com
0809 908 908

2.20-MC Formation des transporteurs de marchandises dangereuses par voie maritime

Objectifs généraux
- Acquérir les connaissances générales du TMD maritime
- Savoir déchiffrer le marquage et la signalisation (colis, suremballage, véhicule, conteneur…)
- Comprendre une déclaration maritime de marchandises dangereuses
- Savoir empoter un conteneur et charger/décharger un navire
- Savoir organiser la cargaison intégrale d'un navire

Les plus de la formation
- Des intervenants qualifiés, aux compétences techniques et pédagogiques actualisées.
- Des moyens matériels performants et innovants.
- Une formation active et inter active avec des cas pratiques.
- Remise d'une documentation complète et ciblée.

Mode d'évaluation des acquis
- Evaluation au fur et à mesure de la progression.
- Appréciation par le participant du niveau d'amélioration de ses connaissances et compétences.

Validation
- Attestation de formation selon le chapitre 1.3 de l'IMDG
- Niveau : 5
- Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet
- Equivalences, passerelles, débouchés : Sans objet
- Codes RNCP/RS : Non inscrit
- Certificateur : Sans objet
- Code Certif Info : Non éligible

Agrément
- Sans objet

PROGRAMME

N° SEQUENCE		DUREE
0	**Identifier les objectifs et étapes de la formation**	**/**
▪ Vérification du respect des prérequis ▪ Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels ▪ Présentation de la formation ▪ Modalités pratiques ▪ Tour de table ▪ Test d'auto-positionnement		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	**Acquérir les connaissances générales du TMD maritime** **Savoir déchiffrer le marquage et la signalisation (colis, suremballage, véhicule, conteneur…)** **Comprendre une déclaration maritime de marchandises dangereuses** **Savoir empoter un conteneur et charger/décharger un navire** **Savoir organiser la cargaison intégrale d'un navire**	**21 h 00**

M01 Division 411 M02 Arrêté RPM M03 Application M04 Responsabilité et formation M05 Classification M06 Liste MD et dispositions spéciales M07 Quantités limitées et quantités exceptées M08 Instructions d'emballage M09 Instructions de transport en citerne M10 Marquage et étiquetage des colis M11 Marquage et étiquetage des conteneurs M12 Déclaration M13 Homologation d'emballage M14 Homologation de citerne M15 Arrimage M16 Séparation M17 Empotage M18 Surveillance et événements (fiches FS) Fret particulier (MD listées) : • Piles au lithium (notamment ONU 3090, 3091, 3480, 3481) • Véhicules, machines et moteurs (notamment ONU 3166, 3171, 3528, 3529, 3530) • Objets contenant une MD (notamment ONU 3537, 3538, 3540, 3547, 3548) • Matières et objets radioactifs en colis exceptés (ONU 2908, 2909, 2910, 2911) • Déchets dangereux	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
2	**Spécificités de l'armée dans le cas d'une formation INTRA**	**3 h 30**

M51 STANAG 4441, AMovP-6, SRD-6.4 & textes du ministère des Armées	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE		DUREE
3	**Bilan et synthèse de la formation**	**/**
▪ Bilan de la formation ▪ Synthèse du stage ▪ Evaluation de satisfaction de la formation		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES /

L'utilisation du genre masculin dans le texte permet de l'alléger mais ne peut être perçue comme de la discrimination en référence à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES ARMÉES

Formation des transporteurs de marchandises dangereuses par voie maritime

2.20-MC	Fonction	officier responsable d'affrété (ORA) maritime	code du prestataire

Lot	**2**	intervenants	**Réglementation**	**M**	IMDG		
Poste	**2**	transport	**Référence**		1.3.1		
Sous-poste	**0**	formation unique	**Stages exclusifs MinArm**		≤ 4 st.	≥ 5 st.	**3,5 j.**
Type	**C**	TC sauf 7	**Stages avec extérieurs**		1-3 st.	4-6 st.	≥ 7 st. **3 j.**
Utilisateurs	**SGA, EMA, AdT, MN, AAE**			—	**Gendarmerie**		
Prérequis	néant						

Objectifs		
	1	acquérir les conaissances générales du TMD maritime
	2	savoir déchiffrer le marquage et la signalisation (colis, suremballage, véhicule, conteneur…)
	3	comprendre une déclaration maritime de marchandises dangereuses
	4	savoir empoter un conteneur et charger/décharger un navire
	5	savoir organiser la cargaison intégrale d'un navire

Contenu pédagogique		**D/S**	**B/A**	**I/M**	**E/E**
Généralités					
M01	Division 411			×	
M02	Arrêté RPM			×	
M03	Application			×	
M04	Responsabilité et formation			×	
M05	Classification		×		
M06	Liste MD et dispositions spéciales		×		
M07	Quantités limitées et quantités exceptées		×		
M08	Instructions d'emballage	×			
M09	Instructions de transport en citerne	×			
M10	Marquage et étiquetage des colis	×			
M11	Marquage et étiquetage des conteneurs			×	
M12	Déclaration	×			
M13	Homologation d'emballage	×			
M14	Homologation de citerne		×		
M15	Arrimage			×	
M16	Séparation			×	
M17	Empotage		×		
M18	Surveillance et événements (fiches FS)			×	
Fret particulier (MD listées)					
Piles au lithium (notamment ONU 3090, 3091, 3480, 3481)				×	
Véhicules, machines et moteurs (notamment ONU 3166, 3171, 3528, 3529, 3530)				×	
Objets contenant une MD (notamment ONU 3537, 3538, 3540, 3547, 3548)			×		
Matières et objets radioactifs en colis exceptés (ONU 2908, 2909, 2910, 2911)			×		
Déchets dangereux			×		
Textes militaires					
M51	STANAG 4441, AMovP-6, SRD-6.4 & textes du ministère des Armées		×		

L'utilisation du genre masculin dans le texte permet de l'alléger mais ne peut être perçue comme de la discrimination en référence à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes.